

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 novembre 2013

Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Déclaration du groupe de la CGT-FO

Le secteur agro-alimentaire est le premier employeur de France. Il continue à enregistrer un solde commercial largement excédentaire même si la France est passée, en quelques années, du deuxième au cinquième rang mondial. L'avis constate, à juste titre, que la France dispose d'un fort potentiel qui doit lui permettre de répondre aux besoins alimentaires nationaux et de conforter ses capacités exportatrices.

Cependant, le groupe FO remarque que ce secteur connaît de nombreux dysfonctionnements qui l'empêchent de réaliser cet objectif et frappent durement les salariés. Par exemple, dans l'industrie de la volaille, des milliers d'emplois sont détruits alors que 40 % de la consommation de volaille en France est constituée de produits importés. Dans le secteur porcin, des usines ferment, entraînant une casse sociale dramatique alors que 80 % des produits de charcuterie consommés en France sont importés. Quant à des secteurs tels que l'aquaculture et la viticulture, ils réduisent leur activité alors que la consommation mondiale de leurs produits augmente. Les causes de tels phénomènes sont multiples : fautes de gestion, erreurs ou absence de stratégie industrielle, concurrence déloyale, causes qui ne peuvent pas toutes être imputables aux pouvoirs publics. Le bois connaît des contradictions comparables.

Force est cependant de constater que le projet de loi d'avenir dont seuls six articles nous ont été tardivement soumis pour avis, passe sous silence l'emploi, les rémunérations, les conditions de vie et de travail des salariés. Il s'inscrit dans le cadre contraint de la politique agricole commune qui laisse pourtant des marges de manœuvre aux États-membres, par exemple, en ce qui concerne l'emploi salarié.

Le groupe FO partage plusieurs préconisations de l'avis et tient à en souligner quelques-unes :

- la nécessité du maintien et du développement d'un pilotage national qui demande un renforcement des rôles et moyens du ministère de l'Agriculture pour éviter qu'une décentralisation excessive n'amplifie les inégalités territoriales ;
- la mise en œuvre de véritables stratégies de filière ;
- le lancement d'un plan d'action pour développer l'aquaculture ;
- ainsi que le soutien au rétablissement du fonds stratégique de la forêt et du bois et la réaffirmation du rôle de l'ONF.

Le groupe FO tient aussi à souligner la nécessité de renforcer les contrôles publics pour combattre les fraudes et assurer la sécurité alimentaire des consommateurs. À cet égard il exprime aussi son

inquiétude face aux négociations en cours entre l'Union européenne et les États-Unis qui pourraient mettre en danger certaines filières, aggraver le *dumping* social et environnemental et faciliter l'introduction de produits offrant de moindres garanties de sécurité alimentaire.

Compte tenu de ces remarques, le groupe FO a voté en faveur de l'avis.